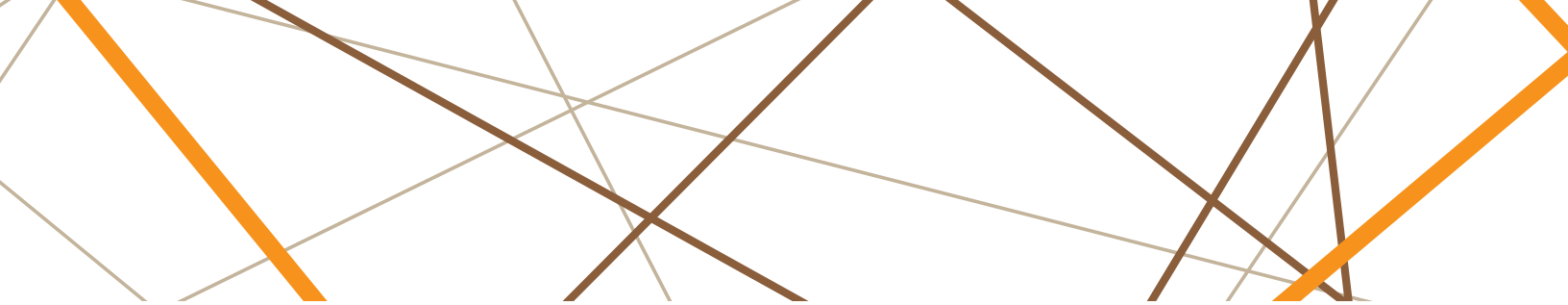




Rapatriment et réconciliation : prochaines étapes pour créer une nouvelle réalité

Par Jodi Simkin



Pour les peuples autochtones, comme la Première Nation Klahoose de la côte centrale de la Colombie-Britannique, au Canada, les efforts déployés pour ramener les ancêtres parmi les leurs sont au premier plan des travaux du ministère des Affaires culturelles et du Patrimoine de la nation.

Auteure : Jodi Simkin

Directrice des affaires culturelles et du patrimoine de la Première Nation Klahoose

Jodi Simkin est la directrice des affaires culturelles et du patrimoine de la Première Nation Klahoose. Cette nation du centre de la Colombie-Britannique a entrepris l'élaboration d'un cadre systématique de recherche, de localisation et de rapatriement de restes ancestraux et de patrimoine culturel connexe. Depuis plus de 30 ans, Jodi Simkin consacre sa vie professionnelle aux enjeux de justice sociale, à titre d'archéologue et de professionnelle du milieu muséal. Diplômée de la Secwepemc Cultural Education Society/Université Simon Fraser, elle défend depuis toujours les causes liées à la justice sociale. Elle préside l'Association des musées de la Colombie-Britannique (BCMA), a été nommée membre du Conseil consultatif autochtone de la BCMA, et fait partie du groupe de travail sur le rapatriement de l'Association on American Indian Affairs. Au cours de sa carrière, elle a donné des présentations devant la Fédération internationale des musées des droits de l'homme, lors du rassemblement national canadien SICC ē-micimināyakik de 2019, et au Mitchell Museum of the American Indian Chicago. Elle a en outre participé au panel d'ouverture du symposium Indigenous Perspectives on Repatriation, parrainé par le Musée royal de la Colombie-Britannique et le First Peoples Cultural Council, et à celui du forum Voicing Contested Histories: Creating Opportunities to Foster Diversity, Inclusion and Reconciliation, organisé par Heritage BC et l'Université Royal Roads. Jodi Simkin a fait partie de l'équipe de rédaction de Culture at the Centre, une exposition produite par le Musée d'anthropologie de l'Université de la Colombie-Britannique, qui raconte l'histoire des collections d'œuvres d'art des Premières Nations du corridor côtier de la Colombie-Britannique et de l'Alaska.

© Simkin, J. (Avril 2020). « Rapatriement et réconciliation : prochaines étapes pour créer une nouvelle réalité. » Ottawa, ON : IdéesLab de la Commission canadienne pour l'UNESCO.



Ce printemps, le Réseau de télévision des peuples autochtones a partagé avec les téléspectateurs l'histoire d'une politicienne canadienne qui a offert à son petit ami un crâne humain pour son anniversaire. Pour la plupart, le titre semblait emprunté à une superproduction hollywoodienne, mais alors que nous attendions l'apparition d'une silhouette dans une ruelle sombre, quelque chose de bien plus sinistre s'est produit : ce n'était pas une histoire inventée par des esprits créatifs, mais plutôt le reflet de la traite des restes humains qui se déroulait initialement au Canada lorsque les premiers Européens ont commencé leur chasse au trésor coloniale. Et cela se poursuit aujourd'hui avec des acheteurs qui demeurent des acquéreurs enthousiastes de ces antiquités, ce qui permet de maintenir le marché vivant et actif.

En 2012, l'Association des affaires indiennes américaines a estimé qu'entre un et deux millions de restes ancestraux et d'objets culturels autochtones étaient conservés dans des dépôts un peu partout dans le monde (AAIA, 2012). Ce chiffre ne comprend pas les œuvres détenues dans des collections privées, et comme de nombreux collectionneurs ne font pas connaître leurs possessions, le nombre est probablement beaucoup plus élevé.

Pour les peuples autochtones, comme la Première Nation Klahoose de la côte centrale

de la Colombie-Britannique, au Canada, les efforts déployés pour ramener les ancêtres parmi les leurs sont au premier plan des travaux du ministère des Affaires culturelles et du Patrimoine de la nation. Créé en 2017, le ministère s'est concentré sur l'identification, la recherche et le rapatriement des restes ancestraux et du patrimoine qui s'y rapporte. En tant que nation, le peuple Klahoose reste responsable de la garde de ses ancêtres : cette obligation culturelle permanente est cruciale et supplante la recherche des artefacts historiques. Le chef Kevin Peacey est fermement déterminé à réparer ce tort historique et affirme que [traduction] « *nous devons remplir l'obligation sacrée de ramener nos grands-mères chez nous pour que nos enfants, leurs enfants et les enfants de leurs enfants puissent s'élever au-delà de ce devoir, en sachant que tout a été fait afin de mettre les choses au point* » (2017).

Comme tant d'autres des 634 Premières Nations enregistrées au Canada, la Nation Klahoose reste déterminée à rechercher, rapatrier et ramener ses proches sur les territoires d'où ils ont été dérobés. Les communautés continuent de pleurer l'absence de leurs ancêtres et de leurs artefacts et, pour beaucoup, il existe toujours des « liens entre [le patrimoine autochtone] et la situation actuelle des Premières Nations » (Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996, p. 894).



L'acte ou le processus de rétablissement ou de retour d'une personne ou d'une chose dans son pays d'origine, d'allégeance ou de citoyenneté est, par définition, un rapatriement (dictionnaire Merriam-Webster). Mais au-delà de ce concept quelque peu obscur se cache une myriade de défis, dont le moindre est la pluralité des intervenants, avec un large éventail de points de vue, de motivations et de visions du monde. Ces mentalités sont renforcées par des considérations économiques et politiques, dont certaines opposent les droits et les intérêts des peuples autochtones aux activités universitaires et scientifiques.

L'immensité de la conversation sur le rapatriement nécessite de réduire le nombre d'idées et de concentrer l'attention sur des priorités particulières. Dans les pages qui suivent, nous allons explorer les enjeux relatifs au rapatriement à la lumière du mouvement historique plus large vers la décolonisation et la réconciliation par et avec les peuples autochtones, la relation entre les musées et les Premiers Peuples, et les initiatives dirigées par la Première Nation Klahoose pour remédier à un manque de financement et de capacité, et ce, sans diminuer l'intensité de cette activité patrimoniale. Il s'agit d'une source puissante de motivation, car les Premières Nations au Canada, y compris la Nation Klahoose, voient la réconciliation principalement en termes de retour de leurs ancêtres chez eux. Tant que cela n'aura pas été accompli de bonne foi dans tous les secteurs, une réconciliation véritable, significative et durable demeurera insaisissable.

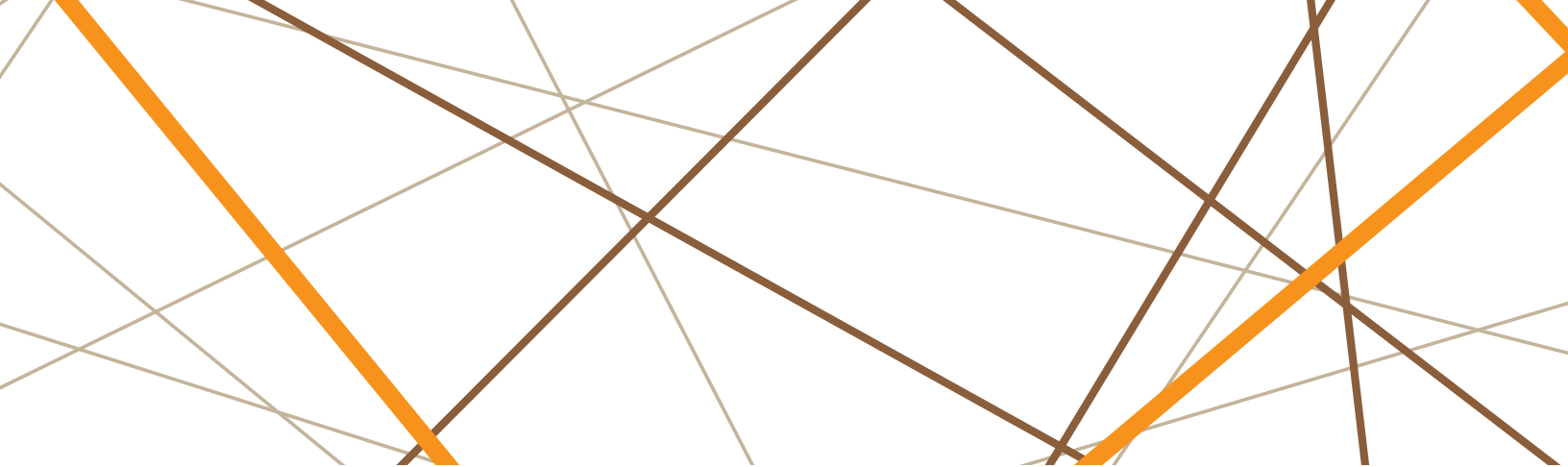
Une compréhension des notions de base de la politique canadienne relative aux Indiens est nécessaire avant de démêler les concepts de rapatriement. C'est seulement ici, à la jonction de la politique coloniale historique, c'est-à-dire l'assimilation et l'acculturation complètes

des populations autochtones, que l'on trouve la philosophie et la nature persistantes de nombreuses stratégies contemporaines adoptées par les musées.

En dressant des barrières systémiques ayant trait à la race, le Canada a tenté d'éradiquer son « problème indien » en débarrassant simplement le pays de ses « Indiens ». Si les politiques avaient été couronnées de succès et les populations exterminées, les seules preuves témoignant de la présence des premiers habitants seraient la culture matérielle et les restes humains recueillis pour être mis en sécurité. Ainsi, [traduction] « croyant que les peuples des Premières Nations étaient une race en voie de disparition et que leurs artefacts sacrés devaient être récupérés, les activités des anthropologues et des ethnographes de l'époque ont conduit à la profanation de tombes et à l'enlèvement de totems et d'autres objets traditionnels afin de les étudier et de les préserver pour les générations futures » (Gough, 2008).

Tout au long des années 1800, alors que le Canada se développait et que les populations d'immigrants augmentaient en flèche, l'urgence et la nécessité de faire face à la situation indienne se sont accentuées. Le programme des pensionnats a été élaboré et, en 1876, les interdictions culturelles de pratiquer le potlatch et d'autres activités ont été mises en œuvre. Au cours des 67 années suivantes, les Premiers Peuples ont, par la loi, été déplacés des riches traditions culturelles et du patrimoine qui les avaient définis dès que les premiers feux ont été allumés. Des milliers d'artefacts ont été confisqués, acquis ou achetés sous la contrainte tout au long de cette période, constituant le fondement des tensions entre le secteur des musées et les populations autochtones, un héritage qui persiste encore aujourd'hui.

Une compréhension des notions de base de la politique canadienne relative aux Indiens est nécessaire avant de démêler les concepts de rapatriement. C'est seulement ici, à la jonction de la politique coloniale historique, c'est-à-dire l'assimilation et l'acculturation complètes des populations autochtones, que l'on trouve la philosophie et la nature persistantes de nombreuses stratégies contemporaines adoptées par les musées.



Malgré des tentatives répétées de génocide culturel, la population indienne a survécu et, en 2015, les Canadiens ont été confrontés aux dures réalités de l'expérience autochtone au Canada grâce aux récits à la première personne contenus dans le résumé du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Ce ne sont pas tous les citoyens qui ont accueilli cette vérité, mais ceux qui l'ont fait ont compris que le changement était imminent.

Armées d'une plateforme et des 94 appels à l'action distincts contenus dans le rapport de la CVR, les communautés autochtones ont pu s'engager dans un processus de décolonisation. Les Canadiens autochtones et non autochtones ont adopté des histoires qui reflètent plus fidèlement les expériences, les visions du monde, la culture, les interprétations et les modes de connaissance intrinsèques des peuples autochtones. Le soutien apporté aux communautés des Premières Nations pour la récupération de la famille, de la langue, des pratiques traditionnelles et des liens avec les territoires ancestraux a hissé les questions au premier plan de la conversation nationale. Les institutions de l'État-nation telles que les systèmes éducatifs ont réagi en travaillant en collaboration avec les Premiers Peuples pour remanier les programmes et les ressources afin de se conformer à la CVR.

Grâce à ces renseignements préliminaires, on peut comprendre que les musées et les institutions connexes qui refusent de s'engager dans des

conversations sur le rapatriement et de faire évoluer leur récit colonial sont considérés comme un prolongement de l'oppression incessante de l'expression culturelle qui a commencé en 1876, lorsque les premières interdictions culturelles ont été promulguées (Fisher, 2012, p. 1). Tout au long de ce continuum, les visions du monde se heurtent, alors que des systèmes de croyances diamétralement opposés se rencontrent. Pour les Premiers Peuples, la propriété se réfère à un lien ou à une relation avec un artefact ou un objet, qui ne peut être rompu ou modifié, quel que soit le lieu physique ou l'époque. Pour le secteur du patrimoine, la propriété est en général aliénable ou transférable à un autre propriétaire. En conséquence, les communautés autochtones qui tentent de satisfaire les revendications de propriété canadiennes ou internationales en vue du rapatriement sont confrontées à des défis frustrants avant même le début des négociations.

Parce qu'ils jouent un rôle unique dans la société, les musées sont considérés comme des établissements porteurs de vérité qui reflètent nos communautés. Ils sont considérés comme responsables des documents qu'ils gèrent et utilisent, et ce, non seulement pour expliquer nos circonstances actuelles et historiques, mais aussi pour élargir nos connaissances afin que nous puissions voir au-delà des limites d'un territoire donné et entrevoir des mondes à des milliers de kilomètres de distance physiquement, spirituellement et émotionnellement. [Traduction]

« Ils enseignent, ils instruisent et ils informent, mais c'est la société dominante qui possède le concept de muséologie, tandis que les peuples des Premières Nations possèdent le patrimoine représenté dans les collections pertinentes » (Atleo, 1991, p. 48).

À l'automne 2019, lors de la réunion du Conseil international des musées (ICOM) à Kyoto, au Japon, une nouvelle définition du rôle des musées, plus contemporaine, a été proposé :

Les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaisant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d'artefacts et de spécimens pour la société. Ils sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures et garantissent l'égalité des droits et l'égalité d'accès au patrimoine pour tous les peuples.

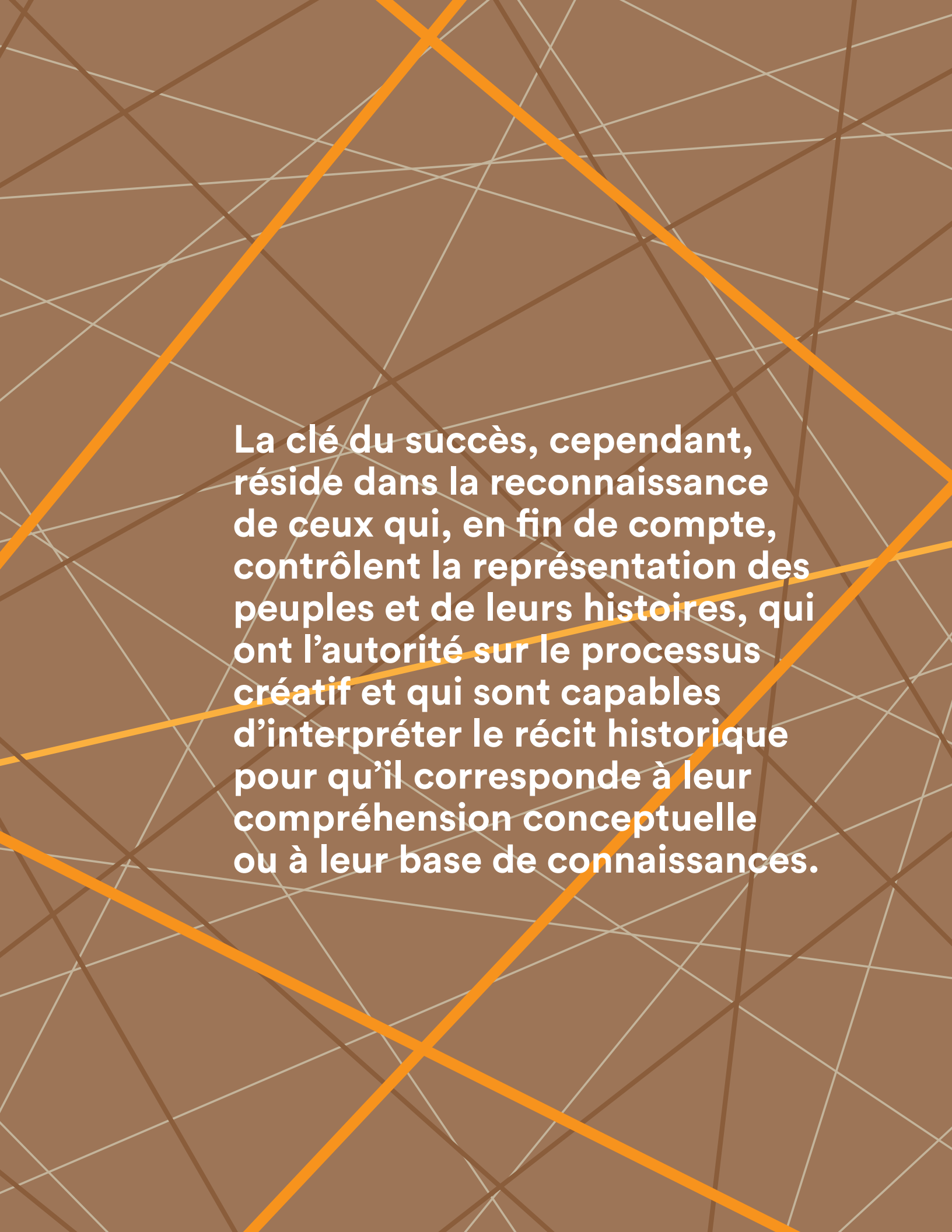
Les musées n'ont pas de but lucratif. Ils sont participatifs et transparents, et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés afin de collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer, et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire.

Les musées sont des interprètes des tendances sociales et, à ce titre, leurs récits, leurs expositions et leurs pratiques concernant les collections doivent tenir compte des intérêts du public, lequel subventionne souvent leurs activités par le biais de taxes, d'adhésions et de campagnes de financement. Au Canada, de nombreux musées ont répondu aux appels à l'action de la CVR et s'efforcent de créer une plus grande synergie entre les peuples autochtones et les institutions elles-mêmes. Le résultat qui en découle est un

changement dans la compréhension et les attentes. Il est peu probable, par exemple, qu'un visiteur au Canada aujourd'hui tombe sur des restes humains autochtones exposés dans un musée. Des institutions comme le Musée royal de la Colombie-Britannique se sont engagées dans la décolonisation en rapatriant plus de 700 ensembles d'ancêtres de leurs collections.

Les restes humains continuent cependant d'attirer les visiteurs des musées du monde entier. À Paris, par exemple, on peut visiter la Galerie d'Anatomie comparée ainsi que la Grande Galerie de l'Évolution du Muséum national d'Histoire naturelle, ou le musée d'Orsay et voir des restes humains dans différentes configurations, dans divers contextes et expositions. Ce n'est pas seulement un phénomène européen. Depuis 1995, plus de 40 millions de personnes ont vu *Body Worlds*, une exposition de corps morts conservés grâce à la plastination dans des poses dramatiques qui offrent des vues intimes du fonctionnement intérieur du corps humain. Tirant parti de l'intérêt du public, les musées ont engagé des dépenses considérables pour amener des restes égyptiens dans leurs galeries, sachant que le désir de contempler de telles raretés permettra à leurs institutions de générer des revenus importants, d'attirer l'attention et parfois d'acquérir du prestige. Une récente exposition itinérante limitée provenant des collections du Field Museum à Chicago a donné aux visiteurs de plusieurs musées américains l'occasion de voir des momies. Cette exposition :

... présente les restes rituellement préservés de 18 personnes de l'Égypte ancienne et du Pérou de l'époque précolombienne, dont beaucoup sont exposés pour la première fois depuis l'exposition universelle de Chicago de 1893. Les visiteurs peuvent découvrir comment les techniques d'imagerie modernes ont transformé l'étude de la momification en permettant aux chercheurs de regarder à l'intérieur de momies séculaires sans les endommager. Les



La clé du succès, cependant, réside dans la reconnaissance de ceux qui, en fin de compte, contrôlent la représentation des peuples et de leurs histoires, qui ont l'autorité sur le processus créatif et qui sont capables d'interpréter le récit historique pour qu'il corresponde à leur compréhension conceptuelle ou à leur base de connaissances.

écrans tactiles numériques permettent aux visiteurs d'observer virtuellement les groupes de momies péruviennes ainsi que les momies animales enterrées en guise d'offrandes aux dieux égyptiens, tandis que les visiteurs peuvent manipuler des figurines imprimées en trois dimensions de biens funéraires qui ont été enfermés dans des emballages de momies pendant des millénaires et qui n'ont été révélés que récemment (AMNH, 2015).

Faites une pause, ne serait-ce qu'un instant, et demandez-vous si les proches des 18 personnes exposées en public ont imaginé un moment où leurs relations seraient exhumées, examinées et exposées pour satisfaire un public manifestant un intérêt constant. Et imaginez maintenant si c'était votre grand-mère dont les restes et les biens matériels étaient exhibés dans le cadre du spectacle.

Les systèmes de valeurs concurrents opposent souvent les Premiers Peuples à une communauté scientifique qui, parfois, trouve que le rapatriement aux fins de réinhumation est contraire aux principes fondamentaux de la préservation et de la conservation. Les dirigeants autochtones soulignent que le nombre disproportionné de leurs restes ancestraux qui subsistent dans les collections des musées est la preuve d'un racisme permanent et de tentatives continues pour établir la supériorité anglo-saxonne. À cela s'ajoute un manque de respect pour les droits religieux et spirituels de leurs proches, qui ne bénéficient pas du même respect que celui accordé aux dépouilles mortelles non autochtones.

Derrière un mince placage de légitimité scientifique, la communauté universitaire a tenté de faire des incursions pour réparer les relations détériorées entre les institutions et les Premiers Peuples. Une attitude déférente pour le caractère sacré de la tombe et un sentiment de profonde responsabilité pour ses propres relations sont inhérents à la vision

du monde de nombreux peuples autochtones qui considèrent la collection de leurs ancêtres dans les musées comme un affront à leur sens de la dignité et à leurs croyances spirituelles. Comme l'a demandé un jour José Riera, un militant apache : « Faut-il être mort et déterré du sol pour être digne de respect? » (Colwell, 2017).

L'interprétation des documents sur les peuples autochtones dans les institutions traditionnelles a souvent donné lieu à une représentation inexacte de ces derniers. L'imagerie stéréotypée représentant de nobles sauvages à cheval sur fond de tipine rend guère compte de la réalité du monde moderne d'aujourd'hui et ne reflète pas non plus les Nations, le long du corridor côtier de la Colombie-Britannique, par exemple, pour lesquelles toutes ces caractéristiques sont étrangères. Les expositions stagnantes figent les peuples autochtones dans le temps, et lorsque les musées n'adoptent pas les interprétations modernes ou ne présentent pas d'artistes contemporains, les visiteurs repartent avec le sentiment que ce qu'ils ont vu correspond à la réalité.

En vue d'appuyer la modernisation des expositions et des opérations, de nombreux musées ont mis en place des comités consultatifs autochtones et ont embauché du personnel autochtone afin de contribuer à orienter l'interprétation et à assurer la prise en compte du point de vue des Premiers Peuples. Il est certain que de tels engagements sont des étapes positives dans le processus de décolonisation, tant pour les peuples autochtones que pour le public des musées. La clé du succès, cependant, réside dans la reconnaissance de ceux qui, en fin de compte, contrôlent la représentation des peuples et de leurs histoires, qui ont l'autorité sur le processus créatif et qui sont capables d'interpréter le récit historique pour qu'il corresponde à leur compréhension conceptuelle ou à leur base de connaissances. Cela devient

de plus en plus litigieux en cas de désaccord sur l'exposition d'objets sacrés, le prêt de ceux-ci ou la propriété reconnue institutionnellement d'une œuvre donnée.

De nombreuses nations autochtones luttent pour surmonter les difficultés liées au travail en collaboration au sein des institutions coloniales et choisissent plutôt de créer leurs propres centres, où la responsabilité des opérations des musées est confiée à la communauté. Ces organisations permettent aux Premiers Peuples de contrôler et de diriger le récit de leur histoire et de leur identité, et de veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée aux objets et aux histoires sacrés. Le fait d'invoquer une obligation morale et juridique permanente envers le matériel à caractère culturel a renforcé les mesures des institutions traditionnelles, lesquelles insistent sur le fait qu'elles ont une responsabilité non résolue pour le soin et la conservation des œuvres. La réticence des institutions traditionnelles à renoncer à leur contrôle sur le matériel culturel autochtone, associée aux contraintes relatives au coût et à la capacité à l'échelle communautaire, a forcé de nombreux centres autochtones à envisager des prêts à long terme plutôt que le rapatriement intégral des objets. Les centres doivent trouver un équilibre entre l'enthousiasme que suscite le retour d'un objet au pays et le fait de savoir que l'institution « prêteuse » continue d'exercer un sens paternaliste du devoir sur leur patrimoine si les conditions du prêt ne sont pas remplies ou maintenues.

Les revendications concurrentes de plusieurs nations autochtones sur des restes ancestraux ou des objets culturels uniques ont paralysé les conversations sur le rapatriement. De nombreuses communautés autochtones considèrent cette situation comme un mécanisme qui entrave le progrès. En outre, le manque de souplesse dans l'interprétation des dossiers d'acquisition, qui sont souvent incomplets ou inexacts, pose de nouveaux défis. Bien que les renseignements sur les artistes ou le lieu, par opposition au propriétaire, aient souvent été enregistrés, ils constituent un témoignage incomplet du parcours d'un objet d'une collection présentée dans un musée. Une provenance douteuse crée une distance entre la communauté et l'institution, ce qui rend la vérification irréalisable.

Pour relever le défi des revendications concurrentes, de nombreuses Premières Nations se sont regroupées dans un but commun. La Michigan Anishinaabek Cultural Preservation and Repatriation Alliance, qui représente quatorze tribus, est l'une de ces entités. Son *énoncé de consensus* déclare :

Chacune des tribus signataires de la présente entente autorise : propriétaire foncier privé, individu, entité gouvernementale, université, organisation ou institution à restituer les restes humains, les objets funéraires, les objets sacrés ou les éléments du patrimoine culturel des Amérindiens en sa possession, à toute personne désignée pour le rapatriement de l'une des tribus soussignées. Chacun des signataires de ce document a été dûment autorisé par son gouvernement tribal respectif à apposer sa signature en son nom.

Le peuple amérindien du Michigan (Anishinaabeg) souhaite unanimement que ces objets soient retournés le plus rapidement possible à une personne désignée pour le rapatriement de l'une des tribus soussignées.

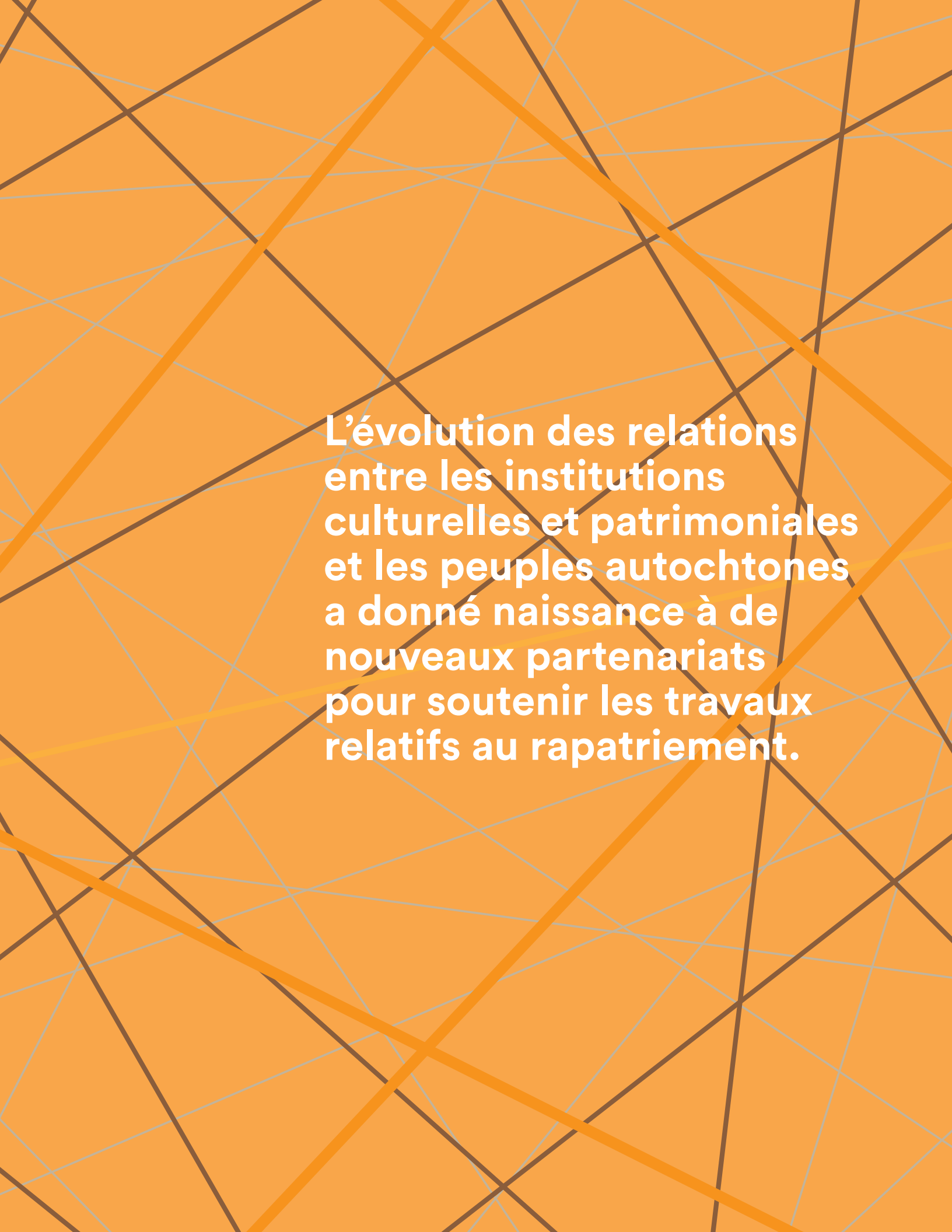
Toutes ces tribus reconnaissent qu'en tant qu'Anishinaabeg et peuple des Trois Feux, nous sommes culturellement affiliés. Il faut par conséquent que l'un des soussignés demandeurs des Trois Feux soit culturellement affilié. Par conséquent, tant et aussi longtemps que l'une des tribus soussignées demanderesses démontre, selon la prépondérance de la preuve [comme l'exige les paragraphes 10.10 (a) (1) (ii) (B) et 10.10 (b) (1) (ii) (B) du titre 43 du CFR], une appartenance culturelle en tant qu'Anishinaabeg, les restes ou les objets doivent être rapatriés vers cette partie conformément aux règlements de la NAGPRA. Si des questions ou des inquiétudes sont soulevées, elles permettent de remédier aux préoccupations occasionnées entre nous. Les tribus soussignées affirment sans équivoque que c'est nous qui sommes les experts en matière de détermination de l'appartenance culturelle aux fins de rapatriement et que la NAGPRA reconnaît expressément notre expertise dans le paragraphe 3005 (a) (4) du titre 25 du USC.

L'abandon du contrôle et le rapatriement d'artefacts autochtones ont un coût pour les institutions traditionnelles qui ont profité de l'exposition et de la vente d'images autochtones. Il suffit de visiter la boutique de cadeaux d'un musée pour trouver des beaux-livres sur papier glacé contenant des images des peuples autochtones et de leur art. Pourquoi? Les peuples autochtones rapporte gros aux institutions : ce sont les collections de cette culture matérielle qui poussent les visiteurs, au moins en partie, à leurs portes et les incitent à ouvrir leurs portefeuilles. Peu d'institutions reconnaissent le rôle que les expositions des peuples autochtones jouent dans les résultats de leurs activités, et encore moins redirigent les bénéfices vers la communauté.

Demander à une institution traditionnelle d'envisager le rapatriement de matériel des peuples autochtones ne doit pas être considéré comme négatif. Au contraire, cela offre à ces organismes la possibilité de nouer de nouvelles relations avec des artistes contemporains et d'établir ou de reconsidérer les occasions de mobilisation avec la communauté. Grâce à un meilleur accès aux collections, à la formation de l'industrie et à l'élaboration de politiques en matière de collaboration, les relations ont la possibilité d'évoluer vers un lieu plus équilibré, respectueux et avantageux pour toutes les parties.

L'instauration d'un nouveau cadre éthique pour un dialogue sur le rapatriement est considérée comme une étape essentielle vers l'établissement d'une relation plus juste entre le secteur des musées et les Premiers Peuples. Aux États-Unis, la *Native American Graves Protection and Repatriation Act* (NAGPRA) s'est étendue au-delà de son mandat de rapatriement des restes humains et des objets funéraires connexes pour englober les objets sacrés et le patrimoine culturel. Bien qu'elle soit propre aux États-Unis, la NAGPRA offre une structure ou un modèle au sein duquel les conversations sur le rapatriement peuvent se tenir, et l'idée que les institutions recevant un financement fédéral devraient être mandatées pour s'engager auprès des Nations dont elles détiennent la culture matérielle et les vestiges ancestraux donne une orientation claire.

Bien qu'une stratégie nationale pour le rapatriement des biens culturels autochtones soit actuellement à l'étude au Canada, l'absence de législation fédérale pour soutenir les conversations sur le rapatriement a incité l'Association des musées de la Colombie-Britannique (BCMA) à adopter sa propre stratégie. En mars 2017, la *déclaration de Rod Naknakim* a été approuvée à



**L'évolution des relations
entre les institutions
culturelles et patrimoniales
et les peuples autochtones
a donné naissance à de
nouveaux partenariats
pour soutenir les travaux
relatifs au rapatriement.**

l'unanimité par la BCMA et les représentants des Premières Nations; elle propose quatre piliers de rapatriement à examiner :

1. Les musées reconnaissent le fait que la propriété des artefacts et des vestiges des Premières Nations appartient aux peuples autochtones;
2. Ils reconnaissent qu'il existe une possibilité de décolonisation pour les musées en s'associant avec les propriétaires autochtones;
3. La nouvelle relation doit aboutir à un espace dans lequel les peuples autochtones sont mieux respectés et plus efficaces et où les visiteurs des musées vivent une expérience plus authentique;
4. Les coûts liés au rapatriement des artefacts et des dépouilles ne devraient pas être assumés par les peuples autochtones.

Lors de la première présentation de la déclaration, M. Naknakim, avocat et membre de la Nation de We Wai Kai, a reconnu les défis et les complexités que la collaboration engendre souvent. Il reste cependant optimiste sur le fait que l'établissement de relations et de partenariats respectueux pourrait changer la trajectoire entre les Premiers Peuples et les institutions qui gèrent leur culture matérielle.

La même année, la BCMA a créé le Conseil consultatif autochtone destiné à fournir des conseils et à apporter un soutien à ses membres. Celui-ci est composé de dirigeants des communautés des Premières Nations, ainsi que de professionnels du secteur qui ont fait preuve d'excellence et d'innovation dans le renforcement des capacités. Il sert de ressource au conseil d'administration de la BCMA, en contribuant à cerner, pour les intervenants autochtones et non autochtones, les possibilités qui facilitent la réconciliation et à fournir un portail de liaison entre le secteur et la communauté.

L'évolution des relations entre les institutions culturelles et patrimoniales et les peuples autochtones a donné naissance à de nouveaux partenariats pour soutenir les travaux relatifs au rapatriement. La Nation Klahoose, par exemple, a accueilli le Musée royal de la Colombie-Britannique, le Musée d'anthropologie de l'Université de Colombie-Britannique et le musée de Vancouver à se joindre à elle dans la mise au point d'une application Web mobile progressive pour contribuer au suivi de la culture matérielle exposée dans les installations publiques. Créant une plateforme pour les visiteurs de musées qui découvrent une œuvre d'art ou un artefact appartenant à une nation participante, l'application mobile « the Mountain and the Mouse » (la montagne et la souris) permet aux utilisateurs de suivre et de renvoyer de manière transparente des renseignements à la communauté en saisissant des détails et des photographies pertinents. Cela est particulièrement important pour les peuples dont les artefacts ont été confisqués, car il n'existe pas de document unique indiquant les endroits où et à qui les œuvres ont été vendues. Encore à l'étape de la mise au point, l'application comprendra un programme articulé et une carte interactive indiquant l'emplacement des œuvres. En mobilisant les plus grandes institutions culturelles de la province et leurs membres, les Premières Nations peuvent augmenter de façon exponentielle le nombre de personnes impliquées dans leurs travaux relatifs au rapatriement sans avoir à rediriger des ressources vitales pour le faire : aucun coût n'est imputé aux Premières Nations, aux institutions ou aux utilisateurs. L'objectif du projet est de permettre à toute Première Nation souhaitant participer de le faire, et ce, jusqu'à ce que les 203 Premières Nations de la Colombie-Britannique aient toutes été acceptées et que le projet soit lancé dans tout le pays.

Comme l'application mobile susmentionnée, le projet « Journey Home » (voyage de retour) de

la Nation Klahoose utilise la technologie pour soutenir les efforts déployés pour le rapatriement. Avec le soutien du ministère du Patrimoine canadien, cette dernière a pu dresser une liste de 500 institutions dans le monde entier qui sont les plus susceptibles de détenir des restes ancestraux autochtones et le patrimoine culturel qui s'y rapporte. Un profil complet de la communauté a été produit et diffusé au printemps 2019 et la base de données est désormais accessible à toute communauté engagée dans des travaux relatifs au rapatriement.

Les solutions pour faire face au rapatriement sont complexes et varient d'une nation à l'autre. Il est peu probable qu'une stratégie unique puisse s'adapter à la multitude de voix et d'intentions. Même l'approche la plus simpliste est truffée de défis : qui peut revendiquer les objets appartenant à un ancêtre ou un artefact, que se passe-t-il lorsqu'il ne reste plus de descendants directs, qui paie le processus et les éventuels soins futurs, et comment est-il possible de faire en sorte que les capacités de la communauté puissent être réalisées?

Quels sont le rôle et la responsabilité du gouvernement dans le soutien aux efforts déployés pour le rapatriement? Les dirigeants des peuples autochtones affirment que l'ingérence du gouvernement par le biais des interdictions culturelles a créé une responsabilité fiduciaire à perpétuité pour soutenir la recherche et les travaux relatifs au rapatriement. Étant donné que la détention d'artefacts dans un établissement public est souvent une condition du rapatriement ou du prêt par les institutions traditionnelles, des fonds doivent être dégagés pour les coûts d'investissement et de fonctionnement. Sans lois établies par le gouvernement, les œuvres seraient demeurées dans la boîte aux trésors du propriétaire et, par conséquent, la nécessité d'un rapatriement complet et de la construction d'installations particulières, avec des considérations environnementales, n'existerait tout simplement pas.

Au-delà de toute solution législative, nous devons travailler ensemble pour réécrire le scénario de notre relation avec les Premiers Peuples. Nos élus sont souvent les principaux intervenants dans les conversations entourant le rapatriement, ce qui contribue de manière considérable à l'obtention de résultats positifs. Il nous sera impossible d'imposer aux intervenants externes, aux musées et aux institutions internationales une norme plus élevée que celle à laquelle sont soumis nos élus. En outre, ces politiciens n'apporteront probablement que peu ou pas de soutien à nos efforts pour offrir une réparation des torts causés aux peuples autochtones qui ont été dépouillés de leurs trésors culturels et privés de la dignité d'un enterrement convenable pour leurs morts. Il devrait être fondamental et évident que la recherche et la collecte effrénées dévalorisent la dignité humaine, et que toute possibilité de réparer les torts commence lorsque nous protégeons la vente de biens culturels et de restes humains (Atleo, 1991).

Nous devons comprendre, en tant que secteur, que lorsque nous détenons la culture matérielle contre la volonté des propriétaires légitimes, quelle que soit la manière dont ce matériel a été acquis, nous le faisons à nos risques et périls, surtout si une réconciliation véritable, durable et significative est vraiment l'objectif que nous tentons d'atteindre. Nos institutions culturelles devraient refléter le ton et la teneur de notre identité nationale et, en tant que Canadiens, nous avons la responsabilité commune de veiller à ce que les nations qui souhaitent retrouver leurs ancêtres et leurs trésors disposent des outils, des capacités et des fonds nécessaires pour y parvenir dans la dignité et le respect. Nous sommes assez forts pour résister à l'examen d'une histoire dans laquelle nous nous sommes mal comportés les uns envers les autres; nous devrions être assez courageux maintenant pour remédier à cette situation.

AMNH, 2015. Musée américain d'histoire naturelle : Ouverture d'une exposition spéciale sur les momies au Musée américain d'histoire naturelle. Extrait tiré du site Web : <https://www.amnh.org/about/press-center/special-exhibition-mummies-opens-at-the-american-museum-of-natural-history>

ATLEO, Richard, 1991. *Policy Development for Museums: A First Nations Perspective*. BC Studies, no 89, printemps 1991.

Association des musées de la Colombie-Britannique, 2017. *The Rod Naknakim Declaration*. Extrait tiré du site Web : <http://museumsassn.bc.ca/about-us/council-commitees/indigenous-advisory-council/>.

COLWELL, Chip, 2017. *The Long Ethical Arc of Displaying Human Remains*, Atlas Obscura. Extrait tiré du site Web : <https://www.atlasobscura.com/articles/displaying-native-american-remains>.

FISHER, Darlene, 2012. *Repatriation Issues in First Nations Heritage Collections*. Journal of Integrated Studies. Extrait tiré du site Web : <http://jis.athabascau.ca/index/jis/article/view/70/75>.

GOUGH, Megan, 2008. *The Changing Relationship between First Nations Peoples and Museums*. Our Legacy. Extrait tiré du site Web : http://www.scaa.sk.ca/ourlegacy/exhibit_museums.

Michigan Anishinaabek Cultural Preservation & Repatriation Alliance. *Consensus Statement*. Extrait tiré du site Web : <http://www.macpra.org/mission/>.

PEACEY, Kevin, 2019. *The Journey Home: The Search for the Ancestors of the Klahoose Peoples*.

Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996. Gouvernement du Canada. Extrait tiré du site Web : <http://data2.archives.ca/e/e448/e011188230-01.pdf>.

Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2012. *Rapport provisoire de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Winnipeg : Commission de vérité et réconciliation du Canada. Extrait tiré du site Web : <http://data2.archives.ca/e/e448/e011188231-03.pdf>.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**Commission
canadienne**
pour l'UNESCO